

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 mai 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 DDEEES 113 Subvention à l'association AFRIKEVENTS pour l'organisation du salon Labo Ethnik (4e).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 30 avril 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association AFRIKEVENTS ;

Vu l'avis du conseil du 4e arrondissement en date 4 mai 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN SOLAL au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association AFRIKEVENTS (2012-DDEEES-108, n° tiers : n° X05836 ; n° SIMPA : 21070)

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée Rubrique 90, Chapitre 65, Article 6574, Ligne P004, du Budget de Fonctionnement de la Ville de Paris exercice 2012.